

# À Cambon-et-Salvergues, un nouveau projet éolien fait débat

## ENVIRONNEMENT

Situé sur une colline au lieu-dit la Pézille, ce nouveau parc, qui comprendrait cinq dispositifs sur un territoire qui en compte déjà près de 70, a fait l'objet d'une enquête publique.

Thomas Ancona-Léger  
tanconaleger@midilibre.com

Depuis le col de Fontfroide, il faut prendre la direction de Cambon-et-Salvergues puis bifurquer sur la route de Murat qui serpente entre les clairières et les forêts de sapins. Là, à la frontière entre le Tarn et de l'Hérault, se dresse le massif de l'Espinoise, le point culminant du département, et ses 1 151 mètres d'altitude. Se dresse aussi une multitude d'éoliennes, géants d'acier blanc plantés sur ces crêtes venteuses, qui détonnent dans ce paysage sauvage et montagnard.

### « Plus de mâts que d'habitants »

Dans un périmètre de 10 km, on en dénombre pas moins de 68, auxquelles il faut ajouter les 13 dont la construction a été autorisée. Et auxquelles il faudra peut-être bientôt rajouter cinq autres. C'est du moins ce qu'espère la société Valeco, qui prévoit la construction de cinq nouveaux mâts au lieu-dit de la Pézille.

Un projet qui a donné lieu à la tenue d'une enquête publique, conclue le 13 février dernier. Et qui fait aussi grincer des dents plusieurs riverains, organisés au sein de l'association Contre vents. De même que le collectif TNE Occitanie, qui signale qu'avec 38 éoliennes pour

49 âmes, « la commune de Cambon-et-Salvergues aura bientôt plus de mâts que d'habitants ».

### « Beauté du paysage »

Sur la façade de sa future miellerie, David Pons a accroché une grande banderole contre le futur parc éolien. Cet apiculteur qui habite le petit hameau de la Landette, est aussi le président de l'association Contre vents. Cela fait des années qu'il est en prise avec le constructeur Valeco au sujet du site de la Planésie, l'autre parc éolien situé à quelques centaines de mètres plus à l'ouest.

Alors, quand il a appris que des mâts encore plus grands (125 m en bout de pale) allaient être installés sur la colline en face de chez lui, à environ 500 mètres, il a décidé de se mobiliser. « Il faut se rendre compte de ce que c'est que de vivre à côté : les lumières rouges qui se réverbèrent la nuit dans la chambre, l'alarme de l'effaroucheur (le dispositif sonore servant à



David Pons, apiculteur, devant la miellerie qu'il est en train de construire.

THOMAS ANCONA-LÉGER

faire fuir les oiseaux, NDLR) qui se déclenche 100 fois par jour, ou encore l'ombre des palmes qui se projette sur la maison », égrène-t-il. Et puis l'aspect paysager : « Ok, ici on n'a pas de service public parce qu'on est loin de tout. Mais au moins, avant les éoliennes, on

avait la beauté du paysage. » Les conséquences paysagères : c'est également ce que met en avant Jim Ronez, maire de Fraïsse-sur-Agout, qui s'est prononcé contre le projet de la Pézille.

### Uniformisation et saturation

En conseil municipal le 25 janvier dernier, cette commune adjacente de Cambon a émis un avis défavorable en raison de « la proximité, de l'impact visuel et de la présence d'un site archéologique néolithique (lire ci-dessous) ». Contacté par Midi Libre, le maire s'est expliqué : « Le secteur est déjà très concentré en éoliennes, cela contribue à l'uniformisa-

tion du paysage en même temps qu'à un effet de saturation ».

Un point de vue que ne semble pas partager son homologue de Cambon-et-Salvergues, Marie Casares, qui n'a pas souhaité s'exprimer sur le sujet. Sur sa terrasse, David Pons, lui, regarde avec inquiétude le petit bosquet d'arbres qui le cache pour le moment des futures éoliennes. « Ce sont de vieux pins qui ont été plantés pour la sylviculture. Ils sont en train de moisir de l'intérieur et il va bien falloir que je les coupe un jour ou l'autre », soupire-t-il. Au risque de voir débarquer sur la colline les nouveaux Goliath blancs, contre lesquels David se bat depuis si longtemps.

## « Ce projet aurait des effets de saturation du paysage »

### EXPERTISE

Situé au cœur du parc régional du Haut Languedoc, le site de la Pézille est donc contraint par sa charte de 2012. Celle-ci définit, outre le nombre maximum de 300 éoliennes autorisées à la construction, le lac de Laouzas, situé à une demi-dizaine de kilomètres à vol d'oiseau, comme « espace paysager remarquable ».

Or dans, son Schéma de cohérence territoriale (Scot), la communauté de communes Hautes Terres d'Oc stipule que « l'implantation d'éoliennes sur les versants et berges des lacs en visibilité est proscrite ».

### Covisibilité avec le lac de Laouzas

Dans son rapport sur le futur parc éolien, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) constate qu'il existe une « covisibilité



La covisibilité en question.

complète » entre le site de la Pézille et le lac de Laouzas. L'organisme poursuit en indiquant que : « Le projet [...] ne se limite pas à renforcer la présence de l'éolien sur ce secteur, il occupe une place de l'horizon actuellement libre d'éoliennes et participe ainsi à un effet de saturation du paysage ».

## Un site archéologique majeur du Néolithique découvert à la Pézille

### HISTOIRE

À l'endroit où devrait être construit le parc éolien de la Pézille, des gravures rupestres, un dolmen et des céramiques datant du Néolithique ont été découverts.

À la fin des années 1980, la colline de la Pézille, « un paysage de landes, de bruyères et de genêts, ponctué de hêtres », subit une importante opération de reboisement. C'est à ce moment-là que Rémi Azémar, historien et docteur en anthropologie sociale et historique, alors que le site est déjà connu pour son intérêt archéologique, décide d'opérer en urgence un inventaire du lieu à la faveur des sillons laissés par les engins de chantier.

### Gravures rupestres, céramiques et dolmen

Dans un document que nous avons pu consulter et qui a été transmis au service régional de l'archéologie de la Drac, il y explique ses découvertes. Du matériel céramique tout d'abord,

fragments de récipients et tessons, lui fait suggérer un contexte Néolithique final. Mais c'est surtout la présence de multiples « bassins » creusés sur des chaos rocheux au sommet de la colline, qui attirent son attention.

Pour le chercheur le « regroupement exceptionnel de ces gravures rupestres », dont on ne sait finalement pas grand-chose sur leur chronologie et leur fonction, « offre un potentiel à même d'explorer ces questions ». Cela conforte dans l'idée que « le site de la Pézille s'inscrit dans le contexte des gravures rupestres des massifs de moyenne montagne des massifs métamorphiques du Caroux, du Somail et de l'Espinoise, emblématiques des Cévennes occidentales ». La pièce la plus impressionnante



Le dolmen de la Pézille, situé à flanc de colline.

THOMAS ANCONA-LÉGER

de ce site archéologique reste sans nul doute son dolmen, construit sur une petite bosse à flanc de colline. Ce monument, qui par chance a échappé à l'entreprise de reboisement, serait de type « opportuniste, dans le sens où sa dalle de couverture prend appui au nord sur un affleurement du substrat d'une hauteur équivalente à celle du support sud », précise le chercheur dans son rapport. Il conclut ainsi que « ce monument

« Des critères politiques auraient pesé »

**DÉROGATION** Dans son avis sur le projet, le Conseil national de protection de la nature n'y va pas par quatre chemins. Concernant l'absence de « solution alternative satisfaisante » fournie par le constructeur, l'autorité étatique laisse entendre « qu'il semblerait que des critères techniques, voire politiques (acceptation de la commune) aient davantage pesé ». De même, l'organisme, qui est rattaché au ministère de la Transition écologique, estime que « d'autres zones proches de même valeur environnementale et tout autant ventées » existaient.

Comme dans de nombreux chantiers, Valeco demande ici une dérogation à la loi concernant les espèces protégées en vertu d'une « raison impérieuse d'intérêt public majeur ». Pour autant, même si le constructeur juge que « le projet de la Pézille contribue aux politiques de développement des énergies renouvelables et aux objectifs nationaux et régionaux en matière de développement de l'éolien », l'autorité environnementale ne semble pas très convaincue. Et la présence sur le site de la cigogne noire, du milan royal et de la noctule commune explique ce qui l'a motivé à donner son avis sur le dossier. Ainsi, cette dernière estime que le constructeur doit revoir sa copie en intégrant, notamment au niveau de la faune volante, « l'ensemble des impacts bruts, puis des impacts résiduels ». Pour toutes ces raisons, le Conseil national de protection de la nature conclut en émettant un avis défavorable à la demande de dérogation de Valeco.